

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 19 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au **Complexe Sportif et Culturel de Songeons**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM BAUDART R, BECQUEREL JL, BELIARD A, BERNARDIN J, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BOUCHART L, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHARLES I, CHEVEUX M, CIRIER S, COUROUBLE V, COUTARD S, CREPIN JM, CUVELIER F, DANIEL L, DE RYCKE D, DES COURTILS P, DECHERF S, DEFRANCE G, DELATTRE D, DELOBEL G, DESMET D, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DORMOY D, DUBUT M, DUMARS F, DURAND D, ESTIENNE JP, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GORENFLOS A, GORET G, GRISELLE P, GUINEAU F, HAUDIQUERT E, HEREL L, HUCLEUX J, JUMEL M, JUMEL R, LARCHER J, LEGROS M, LILIE JM, MABILLOTTE R, MAILLARD R, MASSON G, MERCIER JC, PERIMONY P, PEYROUNET P, PREVOST P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN DECAVEYE F, VAN OOTEGHEM P, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.

*** Excusés :** MM ADOUX JJ, DEGRY A, INGLARD L, KLAES C, LEBESGUE C, LECUIR G, LEFEVRE JP, LEVASSEUR A, LEVASSEUR T, MONCEAU G, NOTTEBOOM G et SMESSAERT P.

*** Pouvoirs :** Mr DEGRY A donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mr INGLARD L donne pouvoir à Mr PREVOST P, Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mr WIART A, Mr LECUIR G donne pouvoir à Mr DOR JL, Mr LEFEVRE JP donne pouvoir à Mme HAUDIQUERT E, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BAUDART R, Mr MONCEAU G donne pouvoir à Mr LARCHER J, Mr NOTTEBOOM G donne pouvoir à Mr BERNARDIN J, Mr SMESSAERT P donne pouvoir à Mme CUVELIER F.

<i>Date de convocation :</i>	12 avril 2018	<i>Nombre de délégués en exercice :</i>	115
<i>Date d'affichage :</i>	12 avril 2018	<i>Nombre de délégués présents :</i>	69
		<i>Nombre de pouvoirs :</i>	9
		<i>Nombre de votants :</i>	78

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2018.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, sont désignés : Mme Sylvie COUTARD ;
..... Mme Lina HEREL.

VIE COMMUNAUTAIRE

1. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE TITULAIRE DE LA COMMUNE DE CAMPEAUX.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Cependant, un errata doit être mentionné : en effet, Mr Roger PETIT, conseiller communautaire titulaire démissionnaire, n'a pas démissionné du Conseil Municipal de la commune de Campeaux et reste donc le Premier Adjoint de la commune. La commune a rectifié, quant à elle, dans la presse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- le remplacement de Mr Roger PETIT, Conseiller Communautaire Titulaire démissionnaire, par Mme Isabelle CHARLES, qui devient ainsi la nouvelle Conseillère Communautaire Titulaire de la commune de CAMPEAUX.

2. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE FOUILLOY.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- le remplacement de Mr Lionel EUDELIN, Conseiller Communautaire Suppléant (**décédé dans l'exercice de ses fonctions**) par Mme Muriel CARON, qui devient ainsi la nouvelle Conseillère Communautaire Suppléante de la commune de FOUILLOY.

3. CONTRAT RURAL DE LA PICARDIE VERTE : DECISIONS RELATIVES AUX PRIORITES 2018 SUITE AU COMITE DE PILOTAGE EN DATE DU 17 AVRIL 2018.

Mr ADDE indique aux membres présents que le rapport est présenté en urgence du fait de la date trop tardive du prochain Conseil Communautaire, qui permettrait à d'autres intercommunalités de présenter leurs projets plus rapidement que la CCPV et d'être servis en conséquence. Il présente ensuite le rapport et le commente :

- Concernant le point 2017, relance des communes sur leurs demandes d'acomptes ou de versements uniques, **Mr ADDE** explique que pour Songeons, Mr DUMARS est en attente d'une facture de la SERVOISE, et que pour Fontaine-Lavaganne, l'Etat a sollicité un point des travaux.
- Concernant les projets 2017/2018, le **Directeur Général des Services** explique que la plateforme Jobijoba est un dossier sérieux, qui peut servir d'outil complémentaire au « Proch'Emploi » de Xavier BERTRAND.
- Concernant les ZCA, **Mr ADDE** indique une baisse du coût du projet, mais qui ne permet pas de récupérer les 30 000 € escomptés (120 000 – 90 000 de coût définitif de l'étude...).

Le DGS commente ensuite le tableau annexé des prévisions et points décisionnels 2018 :

- Tribune d'honneur stade de foot de Formerie : **dossier confirmé 2018 / Priorité 1.**
- Aménagement parking salle des fêtes + aires de jeux + sécurisation enfants de Crillon : **à la demande de Mr le Maire, le projet est reporté en 2019 dans l'attente de devenir propriétaire du terrain.**
- Création d'une salle socio-culturelle à Grandvilliers : **projet avancé en 2018 car d'intérêt communautaire, donc priorité 1.**
- Création d'une salle socio-culturelle à Roy-Boissy : **en attente de la décision d'intérêt pour le territoire du prochain Conseil Communautaire.** Mme PUSSIAU a bien précisé qu'il fallait des dossiers prêts et celui-ci ne l'étant pas tout à fait, il ne peut pas être lancé en 2018.
- Création d'une maison médicale à Marseille-en-Beauvaisis : **dossier reporté en 2019, l'Etat souhaitant un point sur les demandes faites à la DETR qui ne coïncident apparemment pas ?**
- Réhabilitation salle du Frayer : **Confirmé en 2019.**
- Aménagement divers pour Halloy : **à la demande de la commune, report en 2019.**

Concernant les projets CCPV :

- Etude de valorisation des ZCA : **Priorité 1.**
- Plateforme Jobijoba : **Priorité 1, car lorsque les premiers chiffres vont sortir, Mr ADDE estime qu'il n'y aura pas de problèmes.**
- La Coulée Verte du train touristique : **Priorité 1, le DGS** indiquant que l'étude a été lancée avec le Bureau d'Etudes « Troisième Paysage », qu'il a fait une visite sur place avec Mr VERBEKE et que même si le train touristique ou la Coulée Verte ne se faisaient pas, il y aurait possibilité d'améliorer le bâtiment communautaire de la gare d'Oudeuil, passant d'une halte touristique à un bâtiment d'expositions ou de services de la CCPV en proximité...
- Projet parcours Songeons / Gerberoy : **Priorité 1, Mr ADDE** expliquant que ce dossier a retenu toute l'attention de l'Etat et qu'il s'agit là d'un dossier portage CCPV au titre du tourisme.
- Signalétique promotionnelle du territoire FISAC : **Priorité 1, le DGS** précisant que l'Etat suit particulièrement cette affaire et que la CCPV a même été étonnée de recevoir la subvention de l'Etat sollicitée il y a 5 à 6 ans...
- La signalétique promotionnelle du territoire CCPV : **Mr ADDE** explique qu'il s'agit d'un dossier plus partagé, notamment au niveau de l'équipe de gouvernance et qu'il faudra vraiment travailler en commission à ce sujet sur ce que les élus veulent (totems à l'entrée du territoire, panneaux dans les communes, etc...).
- Opération TAD voitures électriques : **le DGS** explique qu'il faut travailler à l'amélioration de la mobilité en négociant avec des prestataires comme « Oise Mobilité » ou même avec Madame Caroline CAYEUX et son « Corolis », d'où le report du dossier en 2019.
- Etude de faisabilité réseau de chaleur et filière lin : **priorité 1, Mr ADDE** indiquant qu'un courrier a été adressé à **Mr BOUS** et Mme Nadège LEFEBVRE pour solliciter leurs avis.

Mr DOR insiste sur l'obligation qui s'impose de répondre aux dispositifs qui sont aujourd'hui présentés ; cela peut être des appels à projet, des appels à manifestation d'intérêt qui sont présentés par la Région, dans lesquels il y a des fonds européens qui sont en jeu. Il explique qu'il revient d'une réunion de la CTAP à Lille, réunion très intéressante puisqu'y assistaient les 5 Présidents de Départements de la Région des Hauts-de-France et qu'une convention territoriale d'exercice concerté a été présentée. Il précise qu'il s'agit d'une convention qui définit de façon extrêmement précise les compétences qui sont celles de la Région, du Département, et dans un second volet, celles du bloc communal, c'est-à-dire commune / intercommunalité. Il indique que les compétences de la Région ont été redéfinies, ce sera dans le domaine de l'aménagement, du développement durable du territoire, de la protection de la biodiversité, le climat, l'air, l'énergie, la politique de la jeunesse, l'intermodalité, les complémentarités des modes de transports, notamment l'aménagement des gares, et le soutien à l'enseignement supérieur... Quant aux Départements, ce sera tout ce qui concerne la solidarité territoriale, concept difficile à circonscrire et à présenter, mais cela s'exprime à travers les capacités à financer tout un tas de projets, d'initiatives privées défailtantes, etc. **Mr DOR** propose aux élus de leur présenter cette convention territoriale d'exercice concerté lors d'un prochain Conseil Communautaire, ainsi qu'un autre volet intéressant qui va s'imposer, le Contrat Santé de la Région.

- 1/ **Après une suspension de séance permettant de réunir en urgence – avec leur accord – les membres présents du Bureau Communautaire (dans les conditions de quorum et de confidentialité requises), afin qu'ils statuent dans les conditions susmentionnées, sur ce dossier signalé pour le présenter à la décision du Conseil Communautaire ;**
- 2/ **Fort de l'avis favorable, conforme et unanime, du Bureau et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

VALIDE :

- *la relance des communes sur leurs demandes d'acomptes ou de versements uniques pour les subventions obtenues 2017 ;*
- *les projets 2017 / 2018 (cf tableau lié) ;*
- *les priorités 2018 (cf commentaires du tableau annexé).*

BUDGET

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

Mr DOR indique que pour ce point il doit déléguer la présidence au « doyen d'âge » de l'Assemblée et laisse *Mr ESTIENNE* présenter le Compte Administratif.

Mr JUMEL demande si l'excédent de 300 000 et quelques euros est peu, beaucoup, suffisant ?...

Mr ADDE répond que la CCPV a un fonds de roulement d'un million et un autofinancement réel annuel (dépenses imprévues) de 350 000 € à 500 000 € selon les années. Il explique que c'est la base sur laquelle les comptes ont été redressés en 2009/2011 et sur laquelle la CCPV s'était engagée auprès de la Cour Régionale des Comptes, en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ :

- *le Compte Administratif 2017 énoncé ci-dessus.*

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE 2017 AU BUDGET 2018.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ :

- *l'affectation du résultat de l'exercice 2017 qui lui est soumise au titre du Budget Général de l'exercice 2018 ;*
- *l'affectation du résultat de l'exercice 2017 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Création de Zones d'Activités » de l'exercice 2018 ;*
- *l'affectation du résultat de l'exercice 2017 qui lui est soumise au titre du Budget Annexe « Assainissement Autonome » de l'exercice 2018.*

6. COMPTE DE GESTION 2017.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

CERTIFIE :

- **que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.**

7. FISCALITE COMMUNAUTAIRE 2018.

Mr DEFRANCE estime que le taux de fiscalité des ordures ménagères devrait baisser, puisque la collecte va se faire à poste fixe ?

Mr MASSON répond qu'il y a le coût de l'investissement des bornes à papiers et qu'ensuite, il va y avoir un petit surcoût de collecte car le camion devra toujours passer pour la collecte des OM. Il précise que ce ne sera que dans l'avenir où l'on mettra une borne supplémentaire pour le tri, et que l'on commencera à baisser le coût de collecte, mais que pour l'instant, cela ne peut pas baisser, mais que cela n'augmentera pas non plus.

Mr DOR indique que la CCPV n'a pas institué de taux GEMAPI avant le 15 février 2018 et qu'il n'y aura donc pas de taux additionnel GEMAPI cette année. Il précise qu'il conviendra de délibérer avant le 1^{er} octobre 2018 et, qu'en attendant, une somme forfaitaire de 160 000 €, calculée par extrapolation pour le financement de la compétence, est proposée pour enrôlement à ce budget ou en DM1. Il ajoute que les élus devraient être satisfaits puisque, pour cette année, c'est la Communauté de Communes qui prendra cela à sa charge.

Mr PERIMONY indique que devant l'incertitude totale et l'arrêt de dynamique lancée par nos 4 bassins-versants, la gouvernance a estimé qu'il était sage de ne pas instaurer une taxe GEMAPI, et que la provision de 160 000 € correspond à peu près à une approximation que l'on peut faire en fonction des travaux.

Mr JUMEL demande si en octobre on aura une idée plus précise des travaux à réaliser qui justifierait l'instauration de cette taxe ?

Mr PERIMONY répond que l'instauration de la taxe GEMAPI est finalement une programmation qui ne se fera pas sur une année, mais sur des dizaines d'années et qu'il ne peut y avoir qu'une vue d'ensemble. Il précise que lorsqu'on a cette compétence, on doit à la fois et à tout prix protéger les biens et les hommes, et que donc il faut constituer une structure syndicale avec des attributions, les représentations des différents territoires, le budget attribué, etc.

Mr JUMEL demande si sur le territoire de la CCPV, on n'aurait pas les moyens (l'envie également), de voir ce qui serait susceptible d'être fait et justifier une éventuelle taxe sans bien sûr dire que l'on va tout faire en un, deux, cinq ans ?

Mr PERIMONY répond que sur le bassin de la Bresle, la CCPV était reconnue avec une certaine compétence, que sur le Thérain, il n'y avait pas grand-chose, et que l'Epte, finalement, il n'y avait que la commune de Saint-Quentin-des-Prés concerné par le syndicat. Il ajoute que ce qu'il faut dire, toutefois, c'est que la Picardie Verte, de par sa position qui est un peu un château d'eau en hauteur et au sommet des bassins-versants, n'a pas trop à craindre pour ses biens et ses hommes.

Mr DOR souligne qu'il est d'accord avec **Mr JUMEL** puisqu'il est bien évident que pour fixer un taux de taxe GEMAPI, il faudra bien mettre en face à la fois du fonctionnement et de l'investissement.

Mr PERIMONY rappelle que si l'on instaure un jour la taxe GEMAPI, on instaurera un taux qui sera le même pour l'ensemble du territoire, bien que les politiques menées sur chaque bassin-versant puissent être différentes.

Mr GAVELLE souligne que tous les syndicats sont appelés à disparaître, mais que sur l'Avelon, on réélit un nouveau Président du syndicat !?

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VOTE :

- **les taux présentés, ci-dessus, sans changements par rapport à l'année précédente.**

8. BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Mr ADDE présente et commente le Budget Supplémentaire.

« Le sommaire avec les petits éléments d'actualités, la GEMAPI, la Cour des Comptes qui se penche sur la situation des piscines et des centres aquatiques français, l'optimisation énergétique, la biodiversité, etc...

Dans le contexte national, l'INSEE optimise sur la croissance française en 2018, ce que semble confirmer le Ministre des Finances. Concernant les contractualisations Etat-Collectivités, effectivement, nous ne sommes pas la taille d'EPCI concernés par les conventions que l'Etat passe avec les EPCI qui ont plus de 60 millions d'euros de fonctionnement, mais dans nos relations actuelles avec l'Etat, il peut y avoir des impacts nous concernant par rapport au Contrat de Ruralité.

Concernant les incidences des partenariats de l'Etat « supra-territoriaux », s'ils ne sont pas « bons élèves », effectivement, il y aura des reprises financières, voire des contraintes sur les comptes d'avance, mais, ils peuvent avoir également une satisfaction qui sera une bonification sur les taux de subventions. Cela risque d'impacter les EPCI ruraux comme le nôtre, d'où l'importance de notre Pacte Financier et Fiscal. L'Etat introduit une « règle prudentielle » pour chaque catégorie de collectivités de niveaux de référence nationaux de capacité de désendettement, c'est pour cela que l'on cible beaucoup en interne ce critère. On peut se poser la question, pourquoi certains EPCI et pas d'autres ? Cela il faudrait peut-être que l'on s'y penche, mais c'est peut-être une façon aussi de parler ensemble à l'Etat de ce que l'on ne fait pas au niveau des EPCI, mais déjà il faudrait que l'on puisse travailler entre les 21 EPCI de l'Oise... Les collectivités vers l'Etat, l'Etat vers les collectivités, c'est bien, mais nous voulons aussi avoir des preuves que l'Etat gère bien et il faut avoir la capacité de le demander. Enfin, le débat public sur la politique énergétique et sur son principal outil, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et l'adoption d'une loi d'orientation pour la décentralisation de la politique énergétique, effectivement, il faut qu'en termes de subsides, il puisse y avoir aussi les moyens des politiques et de l'exemplarité.

*Dans le contexte interne, il y a le fléchage des subventions, d'où l'importance de la Conférence du Territoire, c'est-à-dire agir pour mieux avoir de l'argent de l'extérieur, optimiser les projets cohérents et faire en sorte que la fiscalité, localement, soit la moins pesante sur nos habitants, qu'elle soit communale ou intercommunale... sur les marges de manœuvres de notre collectivité, en réponse à la question de **Mr JUMEL** tout à l'heure, il faut encore et toujours maintenir un autofinancement, il faut « jongler » entre tout ça, les dépenses imprévues, les excédents de fonctionnement, etc. Concernant l'épargne nette initiale, on s'aperçoit que si l'on avait les chiffres de l'Etat bien avant la DM1, cela éviterait des calculs de ratios avec la crainte, à chaque fois, qu'ils ne soient pas bons au final. Il faut toujours que l'on ait des projets « sous le coude », mais il faut absolument que pour tout projet que l'on lance, il y ait des recettes au bout et lancer rapidement ces projets. On a vu avec Madame Nadège LEFEBVRE, ils ont des tonnes de crédits de paiements qu'ils ne devraient pas avoir car cela veut dire que les demandes d'acomptes ne sont pas faites et que les projets, à la base, ne sont peut-être pas des projets correctement réfléchis. Normalement, sur les dossiers que l'on a placés, soit en DETR, soit au Contrat de Ruralité, soit au PRADET, il ne devrait pas y avoir de soucis... Cependant, au PRADET, il faut déjà pratiquement présenter un dossier complet pour passer en commission permanente en septembre de cette année, effectivement pour certains, et même pour nous, cela va être difficile... On a aussi le besoin de montrer à nos habitants ce que l'on fait pour eux parce qu'ils contribuent à l'économie locale et pour cela, il y a le taux d'autonomie financière où l'on s'aperçoit qu'avec un taux de 63%, on sollicite bien nos habitants en termes fiscaux et qu'ils attendent de savoir « où va l'argent ? ».*

Concernant la part des dépenses de personnel, pour assurer un service au public, il faut mettre quand même une mise de départ et concernant la diminution des dépenses du personnel, on ne peut pas mener les politiques que l'on mène sans personnel, et si possible des personnels avertis... ».

***Mr DOR** précise qu'il se réfère en cela au rapport de la Cour Régionale des Comptes, dans lequel cette dernière fixait un curseur à 30% pour ce qui concerne la CCPV et que donc, l'important, c'est de rester en-dessous de ces 30%.*

***Mr ADDE** évoque ensuite le taux de rigidité des charges structurelles avec un seuil d'alerte à 35%, ce qui signifie que la CCPV a quand même une marge. Il précise que concernant le plan triennal des ressources humaines et des recrutements, la CCPV essaye de tenir les prévisions de recrutements, ce qu'illustre l'arrivée de notre nouvel informaticien (qui se présentera en fin de séance). Il évoque ensuite le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal, et termine avec l'épargne brute à 12,67, ce qui reste un bon ratio.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à inscrire les budgets inscrits au Budget Supplémentaire Communautaire de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, selon le tableau ci-après annexé.**

9. SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à procéder au versement exceptionnel d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe des Zones d'Activités, estimée à 176 078,62 € et qu'il conviendra de recalculer en fonction du Compte Administratif 2018 du Budget Annexe (la subvention d'équilibre ne pourra pas dépasser 176 078,62 €).

10. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS / CREDITS DE PAIEMENTS 2018.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à prévoir les Autorisations d'Engagements et de Programmes, ci-après annexées, et à inscrire au Budget de l'exercice 2018, les crédits de paiements s'y rapportant.

ADMINISTRATION GENERALE

11. CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) DU GRAND BEAUVAISIS – ADOPTION ET REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Monsieur le Président propose de retenir - et donc de reconduire pour achever la mandature - les élus initialement désignés pour siéger au sein de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, soit :

4 délégués titulaires :

- Monsieur Jean-Louis DOR ;
- Monsieur Gérard DEVAMBEZ ;
- Monsieur Dominique DURAND ;
- Monsieur Pascal VERBEKE.

4 délégués suppléants :

- Monsieur Lionel BOUCHART ;
- Monsieur Patrick PERIMONY ;
- Monsieur Thierry GILLES ;
- Monsieur Roger BAUDART.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

- *la création du syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Grand Beauvaisis ;*
- *les statuts du syndicat mixte annexés à la présente délibération ;*

DESIGNE :

- *les quatre (4) délégués titulaires et les quatre (4) délégués suppléants, cités ci-dessus, afin de représenter la collectivité au sein des instances délibérantes du syndicat mixte ;*

AUTORISE :

- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

12. INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE.

Ce rapport n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *la création d'une procédure de soutien communautaire au cas par cas, sous la forme d'un fonds de concours, octroyé selon les projets communaux et leurs thématiques en privilégiant une souplesse et une rapidité d'intervention après regard de la Commission du Budget, élargie ou non, au titre du Pacte Fiscal et Financier ;*

DECIDE :

- *de laisser au Bureau Communautaire par délégation du Conseil Communautaire, dans le seul cas où les crédits figurent annuellement au Budget communautaire, la liberté de délibérer les priorités des dits projets et la hauteur du soutien communautaire selon l'intérêt communautaire de l'opération. Dans l'autre cas, et si exceptionnellement les crédits ne figuraient pas au Budget, ou venaient à être épuisés, la compétence reviendrait ponctuellement au Conseil Communautaire, dans les mêmes conditions.*

13. FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE FEUQUIERES.

Mr DOR explique que pour les besoins du développement économique de SAVERGLASS, entreprise « pépite » de l'Oise dont la Picardie Verte est fière d'avoir sur son territoire, des travaux sont engagés pour la création d'un siège social qui va provoquer des flux de véhicules importants et qu'il s'avère nécessaire de réaliser un rond-point au niveau de la gare, estimé à 486 000 €. Le Conseil Départemental ne participant qu'à 35%, laissant une charge pesante pour la commune, ce qui n'était pas acceptable d'un aspect économique, compte-tenu du retentissement de l'entreprise SAVERGLASS. Ainsi, la CCPV a proposé d'apporter un fonds de concours de 50 000 €, représentant donc 8% du montant global de l'opération. Le dossier a évolué depuis la veille, après la visite de Mme Nadège LEFEBVRE à qui les élus ont exprimé une déception pour le peu d'intérêt porté par le Conseil Départemental et sa participation qui n'était pas à la hauteur de leurs espérances, s'agissant également d'une voie départementale. Les conseillers régionaux nous ont assurés qu'il y avait des disponibilités financières dans l'enveloppe de la PRADET et nous allons donc réaliser avec le Département le dossier ce qui permettrait une participation de la Région à hauteur de 28%. Mr DOR rappelle que le Conseil Communautaire devra donc prendre une délibération au titre de l'intérêt communautaire, puisque chaque dossier transmis à la PRADET doit être assorti d'une délibération du Conseil Communautaire.

Mr COUROUBLE intervient, imaginant qu'il y a dû y avoir un débat au niveau de la commune dans la création du giratoire puisqu'une ligne du rapport précise « il n'y aura pas de piste cyclable ». Il demande pourquoi il n'y aura pas de piste cyclable et pourquoi c'est important de le mettre dans le rapport ?

Mr ESTIENNE répond que chaque fois que l'on passe une convention avec le Département concernant la voirie à l'heure actuelle, on doit inclure une piste cyclable ; mais que par contre lorsque l'on demande une subvention et que l'on ne pas inclure de piste cyclable pour des raisons techniques ou de surcoût, il faut spécifier qu'il n'y aura pas de piste cyclable, afin que le Département ne soit pas surpris et qu'il donne sa subvention en connaissance de cause.

Mr COUROUBLE trouve dommage qu'il n'y ait pas de piste cyclable et propose peut-être des lignes de déviation par un tour de ville ?

Mr DOR répond que l'on aurait pu présenter une carte qui mettait bien en évidence la partie foncière dont la commune est obligée de se rendre possesseur pour pouvoir déjà mettre en place le giratoire, car plus on élargit, plus il faut du foncier et c'est compliqué...

Mr PLET estime que faire des structures aujourd'hui sans penser aux cyclistes est une aberration et faire des structures routières aujourd'hui sans inclure des voies douces, de piétons ou de cyclistes est illogique.

Mr ESTIENNE indique que SAVERGLASS va donner, pour l'euro symbolique, 1 000 m² de terrain pour pouvoir faire un rond-point qui soit aux normes concernant la giration des gros poids lourds, qu'il est déjà à 68 000 € de dépenses avant même d'avoir commencé les travaux et que s'il fallait élargir, cela serait au détriment de la station-service alors que l'on entend partout qu'il manque de stations-services. Il estime que l'intérêt public de la station-service est au minimum aussi important que celui de quelques cyclistes...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- la participation de la Communauté de Communes de la Picardie Verte par un fonds de concours dédié de 50 000 € à la réalisation d'un giratoire lié à l'incidence du développement de l'entreprise SAVERGLASS dans la commune de Feuquières ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

14. CREATION ET AMENAGEMENT DE SENTIERS DE RANDONNEES.

Mr COUROUBLE demande si les trajets ont été décidés en commission ?

Mr VERBEKE répond positivement.

Mr COUROUBLE demande s'ils sont définitifs ou s'ils peuvent être repensés ?

Mr VERBEKE répond qu'à partir du moment où les circuits ont été validés par le PDIPR, on ne peut plus les modifier.

Mr COUROUBLE demande ce qu'est le PDIPR ?

Mr VERBEKE répond qu'il s'agit du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Mr JUMEL indique qu'un seul circuit a été légèrement modifié parce que les premiers qui l'avaient reconnu le trouvait boueux, alors que lui non. Il demande si l'on inscrit des crédits au programme LEADER, la durée de la validité, car lorsqu'après c'est validé en COTECH, la commission proprement dite du PDIPR se réunit souvent deux ou trois ans après...

Mr VERBEKE répond qu'effectivement le programme a une durée limitée dans le temps, à savoir 2014/2020, mais que l'on sait très bien que pour l'utilisation des crédits, on ira au moins jusqu'en 2021/2022. Il explique qu'il y a plus de contraintes au niveau de l'Europe sur les délais d'instruction des dossiers où là effectivement entre le début de l'instruction et la fin, un délai de 6 mois est à respecter.

Mr COUROUBLE regrette que les communes ne soient pas plus investies ou invitées à s'investir, car bien souvent la population connaît bien les petits sentiers. Il précise que lorsque les sentiers sont plus longs, effectivement c'est plus compliqué, mais que lorsque c'est local, c'est tout à fait faisable par la population.

Mr VERBEKE répond que les communes sont pleinement concernées puisque ce sont elles qui devront entretenir...

Mr DUBUT confirme qu'elles le font déjà.

Mr VERBEKE ajoute qu'il y a des conventions avec les communes pour l'entretien et que la CCPV avait demandé d'avoir une veille lors des marches sur ces sentiers-là, et que donc les marcheurs sont localement impliqués.

Mr JUMEL indique qu'à l'origine, c'est la commune qui propose des itinéraires. Selon lui, les visites des itinéraires de Marseille-en-Beauvaisis et Thérines a eu lieu il y a 4 ans, ce qui veut dire que le premier dossier doit avoir été déposé il y a facilement 5 ou 6 ans...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à solliciter les délibérations des communes concernées par les sentiers ;**
- **le Président à signer une convention d'entretien des chemins inscrits au PDIPR avec chaque commune concernée par les sentiers, selon le modèle ci-après annexé ;**

VALIDE :

- **le plan de financement des aménagements, présenté ;**

AUTORISE :

- **le Président à solliciter les subventions correspondantes, notamment le FEADER et les aides du Conseil Départemental de l'Oise ;**
- **le Président à lancer une consultation dans le cadre des marchés publics pour l'achat et la pose de mobiliers sur les sentiers décrits ci-dessus et à signer le marché avec l'entreprise qui sera jugée la mieux-disante ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

15. CONVENTION D'ENTRETIEN DU BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEES.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- **le Président à signer la convention d'entretien du balisage et de veille avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise, ci-après annexée ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

16. CREATION DU PARCOURS PATRIMOINE GERBEROY – LA-CHAPELLE-SOUS-GERBEROY – SONGEONS .

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- **le plan de financement prévisionnel, présenté ;**

AUTORISE :

- *le Président à inscrire les crédits complémentaires (soit 33 334 € HT en dépenses supplémentaires) au Budget 2018 par Décision Modificative ;*
- *le Président à solliciter les subventions correspondantes, notamment le FEADER, le Conseil Départemental de l'Oise et l'Etat au titre du Contrat de Ruralité ;*
- *le Président à lancer une consultation dans le cadre des marchés publics pour l'achat et la pose de mobilier sur le parcours, et à signer le marché avec l'entreprise qui sera jugée la mieux-disante à l'issue de cette consultation ;*

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17. DEMANDE DE NUMERISATION DE 24 DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à inscrire la somme correspondante au Budget de l'exercice 2018 saisissant l'opportunité du Budget Supplémentaire ;*
- *le Président à lancer la consultation relative à ce marché de prestation intellectuelle et à signer le marché avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant ;*
- *le Président à signer tous les documents afférents à ce marché ;*
- *le Président à l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.*

EAU / ASSAINISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

18. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INSTALLATION DU « KIT ECO'LOGIS » EN PICARDIE VERTE.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à signer, en régularisation, la convention avec l'association immobilière à vocation sociale « Tandem Immobilier », pour l'accueil de cette exposition ;*
- *le Président à signer tout document en lien avec cette opération ;*
- *le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.*

BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET SPORTS

19. TRAVAUX DE REFECTION DU GYMNASE DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE.

Ce point n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- le plan de financement de l'opération ci-dessus présenté ;

AUTORISE :

- le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- le Président à solliciter la subvention auprès de l'Etat par l'intermédiaire de la DETR ;
- le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

20. ACQUISITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE.

Mr **BERNARDIN** explique qu'il s'agit d'un véhicule de transport de 7 à 9 personnes, qui est payé par la publicité apposée dessus et que ce n'est pas la première fois que la CCPV acquiert un véhicule de la sorte.

Mr **TRANCART** indique qu'effectivement, ce n'est pas la première fois mais qu'à l'époque, on avait eu du mal à trouver la pub et que c'était cher...

Mr **DOR** confirme que c'était cher à l'époque, mais que peut-être aujourd'hui, c'est plus abordable...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE :

- l'acquisition d'un véhicule publicitaire ;

AUTORISE :

- le Président à signer le contrat et ses annexes de mise à disposition du véhicule pour une durée de trois ans par l'entreprise VISIOCOM ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

21. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ Mr **DOR** fait un point sur la Conférence du Territoire, expliquant que les commissions, qui devront travailler sur ce sujet, seront des commissions « élargies » à l'ensemble des élus du territoire afin d'alimenter le débat. Il donne ensuite les dates des prochaines sessions de Bureau et de Conseil, soit un Bureau le 28 mai pour quelques points qui ne requiert pas la décision du Conseil, un autre Bureau le 18 juin pour un Conseil Communautaire le 28 juin.

Mr **BOUS** souligne que le 18 juin est une date commémorative de l'Appel...

Mr **DOR** répond qu'il précisera la date.

- ✓ Mr **GORET** remercie le travail de Mme **PELLETIER** pour la plantation de haies dans sa commune.

- ✓ **Mr DOR** invite Mr Gilles GUILHEM, recruté pour le service Informatique, à se présenter.
- ✓ **Mme CUVELIER** évoque la réunion de sa commission avec l'intervention de NOOE EMPLOI et BIEN CHEZ SOI, le questionnaire Petite Enfance auquel elle invite les élus à relancer leurs administrés et une formation « organisation et accompagnement des temps de repas » qui se déroulera du 12 au 15 juin à la salle des fêtes de Gaudechart, pour laquelle il s'agit de confirmer les inscriptions.
- ✓ **Mr BERNARDIN** indique que l'appel d'offres pour le Centre Social de Marseille-en-Beauvaisis a été lancé et que les réponses sont attendues pour le 25 mai.
- ✓ **Mr VERBEKE** indique que le comité de programmation LEADER, réuni le 9 avril, a attribué la subvention demandée de 80% (soit 25 780 €) pour la Coulée Verte, ainsi qu'un très beau financement au Théâtre de la Ramée pour la Résidence Artistique. Il indique également que les travaux pour l'aire de camping-cars devraient être terminés pour le Tour de France. A ce sujet, il explique qu'il y aura trois points d'intérêt sur le territoire, notamment à Gerberoy, Grémévillers et Hétomesnil.
- ✓ **Mr DURAND** informe les élus qu'un questionnaire a été envoyé à toutes les entreprises du territoire pour – d'une part – les informer de l'existence de la plateforme « Campagnon », et – d'autre part – savoir si elles étaient d'accord pour apparaître sur la plateforme. Un comité de suivi de la plateforme va être mis en place, auquel figurent déjà NOOE EMPLOI et BIEN CHEZ SOI.
- ✓ **Mr ESTIENNE** fait un point sur le PLUi-H, notamment pour préparer le zonage et les OAP (Opérations d'Aménagement Programmées).
- ✓ **Mr BOUCHART** évoque les Tiers-lieux du Numérique avec une installation d'une plateforme informatique à la Cité des Métiers et fait un point sur le Très Haut Débit. Il évoque également la reprise des anciens locaux de la SARL « LE BIEN-ETRE », pour laquelle 5 candidatures de repreneurs potentiels ont été pré-retenues.
- ✓ **Mr PERIMONY** évoque les CEE (Certificats d'Energie) dans le cadre du TEPcv, indiquant qu'il reste encore 530 000 € disponibles pour des projets d'économie d'énergie que pourraient avoir les élus dans leurs communes.
Mr DANIEL demande si, dans les devis envoyés, il y aura des retours dans les communes ?
Mr PERIMONY répond que la CCPV a demandé à « Objectif Eco-Energie » qu'ils adressent un papier pour dire qu'ils valident le projet.
Mr DES COURTILS demande si l'éclairage public peut entrer dans les projets ?
Mr PERIMONY répond positivement.
- ✓ **Mr PERIMONY** informe les membres présents du départ de la CCPV de Mme Elise PELLETIER, qui rejoint le SE60, et lui laisse la parole.
- ✓ **Mr MASSON** indique que la commission « Déchets » se réunira mercredi prochain avec une présentation du rapport d'activités et précise qu'en 2017 la TEOM a couvert l'intégralité du coût du service OM et que le coût à l'habitant, qui était de 73 € en 2016, a descendu à 68 € en 2017.
- ✓ **Mr DOR** clôture la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00.